

## Subventions diverses à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** La Commission des Sports, réunie le 14 novembre 2006, propose la répartition des subventions suivantes :

### 1. Subvention d'équipement au BRC section Tennis : programme de remise en état des installations

Le BRC section Tennis a élaboré un plan de remise en état de ses installations situées 16 rue de Trépillot sur un terrain de la Ville mis à disposition par bail emphytéotique de 40 ans conclu en 1974.

Le club a réalisé une première tranche de travaux en urgence en 2005/2006 pour la sauvegarde immédiate des terrains de jeu devenus inutilisables. Les travaux d'un montant de 38 000 € ont été financés par emprunt et autofinancement.

Une deuxième tranche de travaux porte sur la maintenance et la sécurisation des installations techniques. Leur réalisation est devenue impérative et urgente notamment compte tenu des dégâts occasionnés par la dernière tempête d'octobre.

Le montant des travaux est estimé à 90 000 € et le plan de financement est assuré comme suit :

- BRC TENNIS autofinancement	10 000 €
- Département du Doubs	30 000 €
- Ville de Besançon	<b>50 000 €</b>

En cas d'accord, la dépense de **50 000 €** sera imputée au chapitre 204.40/2042.5036 CS 20300.

### 2. Programme «Manifestations sportives» et «Subventions Exceptionnelles»

- <b>ASPTT section athlétisme :</b> Organisation de la CORRIDA VAUBAN le 3 décembre 2006	<b>2 000 €</b>
- <b>PSB Football :</b> Participation au 6 <sup>ème</sup> tour de la Coupe de France	<b>500 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit **2 500 €**, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

### 3. Programme «Sport Haut Niveau»

- Olympique Bisontin Aide au club et programme d'animations Coupe du Monde	<b>10 000 €</b>
- Ligue de Franche-Comté de Tennis Open de Franche-Comté	<b>23 000 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit **33 000 €**, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4824 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder par les transferts de crédits suivants :

- 300 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300
- 451 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300

#### 4. Programme « Animations Sportives »

##### • Vital Sport Toussaint

- ASEB (Assoc Sports Extrêmes Besançon)	370 €
- Club Unihockey Besançon	250 €
- Roche Canoë Kayak	370 €

##### • Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

De la même manière que le soutien aux Comités Départementaux, la Ville de Besançon aide l'emploi d'Educateurs Sportifs au sein du Cercle Pugilistique Bisontin.

En contrepartie de cette aide, la Ville de Besançon exige la participation des cadres diplômés d'Etat à diverses activités municipales (interventions scolaires, Vital'Eté, Vital'Sport, Alter Egaux, animations périscolaires, animations Chalezeule...). Il est proposé de réaliser un premier versement au titre de la saison 2006-2007 pour :

- CPB	2 750 €
-------	---------

En cas d'accord, la dépense totale, soit **3 740 €**, sera imputée au chapitre 65/40.6574.4825 CS 20300.

#### 5. Programme « Locaux »

##### • BRC Omnisports

- Remise en état des locaux Trépillot	10 000 €
---------------------------------------	----------

##### • ASPTT section BMX

- Acquisition de la grille de départ de la piste BMX	2 000 €
--	---------

En cas d'accord, la dépense totale, soit **12 000 €**, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4826 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 10 480 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions et à autoriser les transferts de crédits mentionnés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 4 décembre 2006.*